

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2026

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° AR-0261-2025 en date du 6 août 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2026 ;
- Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie C au jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ouverts par le Centre de Gestion de la Gironde, pour l'année 2026 et établi le 6 novembre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe les personnes suivantes :

Elus locaux :

- Mme Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire de Sainte-Terre,
- M. Patrick BALLANGER, Conseiller Municipal de Saint Aubin de Médoc,
- M. Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel,
- Mme Vanessa HORROD, Maire-Adjoint de Lons.

Fonctionnaires territoriaux :

- M. Yoann BASTIANCIG, Attaché principal,
- M. Sébastien BELLAMY, Attaché principal,
- Mme Patricia GIROUX, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, représentante du personnel,
- Mme Naïma SEHLI, Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Personnalités qualifiées :

- M. Paul ANDRIEUX, Responsable ressources humaines,
- Mme Cécile BUCHERIE-ROJAT, Directrice adjointe éducation petite enfance,
- M. Sylvain CHARTIER, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines,
- Mme Stéphanie FABRE, Directrice ressources humaines.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Monsieur Jean-Louis COSTES est désigné comme remplaçant éventuel de la Présidente du jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :